

NOTE DE PRESENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site Internet suivant : <http://www.saintmartindufouilloux49.fr/>

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires : unité – universalité – annualité – spécialité – équilibre.

Le « cycle budgétaire » est le suivant : Budget primitif – décision(s) modificative(s) de crédits et compte administratif.

Les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2020 s'établissent comme suit :

Compte administratif Budget Commune 2020

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		336 258,24	175 805,27		175 805,27	336 258,24
Opérations de l'exercice	1 025 029,61	1 249 894,91	811 489,22	1 111 063,32	1 836 518,83	2 360 958,23
TOTAUX	1 025 029,61	1 586 153,15	987 294,49	1 111 063,32	2 012 324,10	2 697 216,47
Résultats de clôture		561 123,54		123 768,83	0,00	684 892,37
Restes à réaliser			158 092,07	277 200,20	158 092,07	277 200,20
TOTAUX CUMULES		561 123,54	158 092,07	400 969,03	158 092,07	962 092,57
RESULTATS DEFINITIFS		561 123,54		242 876,96		804 000,50

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes) ;
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à « préparer l'avenir ».

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Contrairement à la section de fonctionnement, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et/ou long terme.

Elle regroupe :

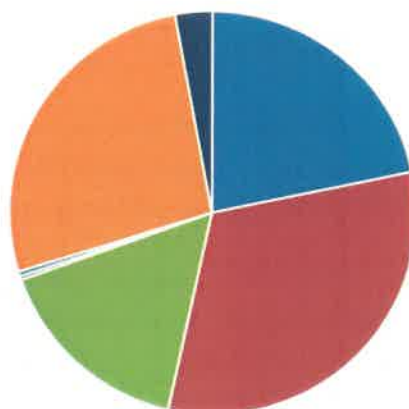
- En dépenses : celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (ex : acquisition de mobiliers, matériels,... - réalisation de travaux sur des bâtiments communaux - création de nouveaux bâtiments,...) ;
- En recettes : celles patrimoniales (ex : taxe d'aménagement) – celles liées à des subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

I- SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) Dépenses de fonctionnement 2021

DÉPENSES		BP 2021	
011	Charges à caractère général	337 832,00	Dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité et des services publics (assurances - électricité - contrats de prestation de services,...)
012	Charges de Personnel	494 800,00	Salaire et cotisations des agents / assurances du personnel
65	Autres charges de Gestion courante	251 100,00	Contributions aux organismes (SYPIIS - SIRSG - SICAB,...) - Subventions aux associations - indemnités des élus
66	Charges financières	4 500,00	Intérêts des emprunts
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	Subventions exceptionnelles,...
SOUS TOTAL		1 094 232,00	
023	VIREMENT VERS LA SECTION D' INVESTISSEMENT	417 774,26	
042	Opérations d'ordre de transfert	46 307,71	Amortissement / Cessions,...
TOTAL		1 558 313,97	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
BP 2021

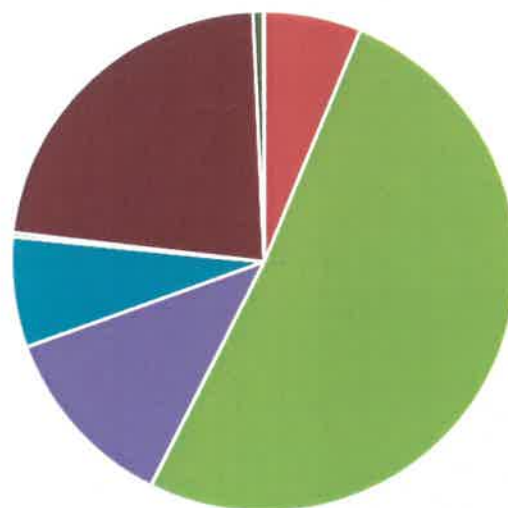


- Charges à caractère général
- Charges de Personnel
- Autres charges de Gestion courante
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- VIREMENT VERS LA SECTION D' INVESTISSEMENT
- Opérations d'ordre de transfert

2) Recettes de fonctionnement 2020

RECETTES		BP 2021	
013	Atténuation de charges	1 000,00	Remboursement sur les rémunérations des agents par les assurances
70	Produits des services	96 329,00	Recettes relatives à l'exploitation des services communaux (restaurant scolaire - APS - occupation du domaine public
73	Impôts et Taxes	798 000,00	Taxes foncières et d'habitation - Attribution de compensation - Dotation de Solidarité communautaire,...
74	Dotations Subventions, Participations	187 800,00	Dotations versées par l'Etat, compensations fiscales
75	Autres produits de gestion	111 179,97	Revenus des immeubles et autres produits de gestion courante
76	Produits financiers	5,00	
77	Produits exceptionnels	4 000,00	Remboursement de sinistres - Produits de cessions
SOUS TOTAL		1 198 313,97	
002	Excédents antérieurs reportés	350 000,00	
042	Opérations d'ordre de transfert	10 000,00	Travaux en régie
TOTAL		1 558 313,97	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT BP 2021



- Atténuation de charges
- Produits des services
- Impôts et Taxes
- Dotations Subventions, Participations
- Autres produits de gestion
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Excédents antérieurs reportés
- Opérations d'ordre de transfert

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Dépenses d'investissement

DEPENSES		RAR 2020	BP 2021	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	210,00	155 974,00	Remboursement du capital d'emprunt
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		11 500,00	Logiciel - frais d'étude avant travaux...
204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES		60 000,00	Fonds de concours versés (voirie - éclairage)
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	146 439,00	729 837,40	Acquisitions - Aménagements - Création de bâtiments
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		400 000,00	Avances de trésorerie en rapport avec la ZAC de la Moinerie et le lotissement Barbara
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	11 443,07	445 080,32	Gestion de la voirie et des eaux pluviales - Convention de gestion avec Angers Loire Métropole
SOUS TOTAL		158 092,07	1 802 391,72	
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		10 000,00	Travaux en régie
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		15 310,00	Régularisation écritures - études suivi de travaux
TOTAL		158 092,07	1 827 701,72	
		1 985 793,79		

2) Recettes d'investissement

RECETTES		RAR 2020	BP 2021	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		291 123,54	Excédent de fonctionnement capitalisé - FCTVA - Taxe d'aménagement
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	277 200,20	8 500,00	Subventions perçues de l'Etat, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la CAF pour les investissements réalisés
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		124 100,00	Vente terrains / bâtiments communaux
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		300 000,00	Écritures de régularisation d'imputation dans le cadre de la ZAC de la Moinerie et du Lotissement Les Hauts de Saint Martin
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS		381 709,25	Gestion de la voirie - Convention de gestion avec Angers Loire Métropole
SOUS TOTAL		277 200,20	1 105 432,79	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		417 774,25	
040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		46 307,71	Amortissements
041	OPÉRATIONS PATRIMONIALES		15 310,00	Régularisation écritures - études suivi de travaux
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ		123 768,83	
TOTAL		277 200,20	1 708 593,59	
		1 985 793,79		

III – FISCALITÉ

La taxe d'habitation connaît une réforme. En 2021 :

- La taxe d'habitation sur les résidences principales est affectée à l'Etat, pour finir sa suppression en 2023. C'est la fin du dégrèvement au bénéfice d'une exonération totale (pour 80 % de la population) ou à hauteur de 30 % pour la population restante.
- Le gel du taux de taxe d'habitation est maintenu jusqu'en 2023, y compris pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe d'habitation sur les logements vacants.
- Les ressources perdues sont compensées par des transferts de taxe locale (taxe foncière sur les propriétés bâties départementale), des transferts de taxe nationale (fraction de TVA), des dotations de l'Etat.

En ce qui concerne les communes :

- Elles bénéficient du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- Elles continuent à bénéficier du produit résultant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe d'habitation sur les logements vacants, si elles ont institué cette dernière (ce qui n'est pas le cas de Saint Martin du Fouilloux) ;
- Un coefficient correcteur (minoration ou majoration du produit fiscal) s'applique sur le produit total 2021 de la commune pour permettre une compensation à l'euro prêt de la perte de la taxe d'habitation.

Le Conseil Municipal a souhaité ne pas obérer le budget des ménages en cette période de crise sanitaire, malgré une absence d'augmentation des taux ces trois dernières années (la dernière augmentation remontant à 2017),

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter, en 2021, les taux d'imposition de la taxe foncière sur le bâti et de la taxe foncière sur le non bâti, soit :

- pour la taxe foncière sur le bâti **49.65 %** (28.39 % correspondant au taux 2020 de la commune, auquel s'ajoute 21.26 % correspondant au taux 2020 du Département)
- pour la taxe foncière sur le non bâti **44.31 %**

IV - BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT LES HAUTS DE SAINT MARTIN

Afin de réaliser le Lotissement Les Hauts de Saint Martin, un budget annexe a été créé par délibération du 11 juillet 2018.

Ce dernier reprend l'ensemble des écritures liées au Lotissement (travaux de viabilisation en dépenses – cession des lots en recettes,...).

Le budget primitif pour l'année 2021 s'établit ainsi :

		2021
ART	OBJET	BP
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP 11 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		140 000,00
605	Travaux	90 000,00
6358	Autres droits	50 000,00
CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		99 979,97
6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	99 979,97
TOTAL		239 979,97
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
002 - EXCEDENT DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		239 974,97
CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		5,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	5,00
TOTAL		239 979,97

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAP 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES		100 000,00
168748	Autres communes	100 000,00
TOTAL		100 000,00
RECETTES d'INVESTISSEMENT		
001	Excédent d'investissement reporté	100 000,00
TOTAL		100 000,00

V - BUDGET PRIMITIF 2021 – LOTISSEMENT BARBARA

Afin de réaliser le Lotissement Barbara, un budget annexe a été créé par délibération du 21 janvier 2021.

Ce dernier reprend l'ensemble des écritures liées au Lotissement (travaux de viabilisation en dépenses – cession des lots en recettes,...).

Le budget primitif pour l'année 2021 s'établit ainsi :

ART	OBJET	2021 BP
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP 11 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		150 000,00
6015	Terrains à aménager	30 000,00
6045	Achat d'études	50 000,00
605	Travaux	70 000,00
TOTAL		150 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP 042 - OPE ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		
7133	Variation en cours de production de biens	150 000,00
TOTAL		150 000,00

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAP 040 - OPE ORDRE TRANSF ENTRE SECTIONS		150 000,00
3355	Travaux	150 000,00
TOTAL		150 000,00
RECETTES d'INVESTISSEMENT		
CHAP 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		150 000,00
168748	Autre dette - commune	150 000,00
TOTAL		150 000,00

Le Maire,
Philippe REVERDY



